

# InfosMAG

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

N°1 - mai 2019



## *Camping :* **Raphaëlle et Florent** **SAISON 2019**



# Édito

# Budget 2019 : synthèse



En février 2018, vous, habitants de la commune, avez élu des femmes et des hommes issus d'univers différents pour œuvrer au sein du conseil municipal.

La mandature a débuté par nombre de dossiers prioritaires : établissement du budget 2018, gestion du camping et des besoins matériels pour son ouverture dès fin avril 2018, entretien des routes communales... Un travail urgent réalisé en peu de temps.

Cette année, le budget communal a été élaboré avec plus de sérénité. Essentiel pour le développement de notre commune, il définit les principaux axes d'actions menées par la municipalité avec pour objectif de placer l'intérêt général au centre de notre réflexion. Aucune augmentation n'a été votée sur les taux des taxes foncières (bâti et non bâti) et la taxe d'habitation. Les investissements prévus seront autofinancés, afin de ne pas peser sur la section de fonctionnement du budget de la commune : ni le recours à l'emprunt et ni l'augmentation de la fiscalité ne seront nécessaires. Certains travaux feront l'objet de demandes de subventions.

Sur le site du camping communal, plusieurs chantiers vont être menés : changement du revêtement de la piscine, mise en place d'une plage en bois, enrochement (remblai provenant des travaux réalisés au parking du cimetière) permettant une augmentation du nombre d'emplacements. De plus, une mise aux normes électriques et la réfection du champ d'épandage ont été effectuées. D'importants travaux de voirie sont prévus sur la voie douce (Les Salhens, Gaperoux limite Saint Sauveur) ; ce projet est soutenu par la CAPCA.

Nous achèverons la mise en place de la signalétique commencée par l'ancien conseil et qui s'inscrit dans les préconisations du parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

L'année 2019 sera marquée par une continuité de l'entretien et du développement de notre territoire.

Enfin, nous n'oublions pas la précieuse aide de tous les bénévoles œuvrant au sein de notre commune, un grand merci à eux.

L'objet de cette publication est de vous informer des actions et projets menés par la municipalité.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce premier bulletin municipal.

Gilles LÈBRE

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annuité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. La collectivité est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 1<sup>er</sup> avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de :  
 - maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;  
 - mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie et camping), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 631 628,17 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

## 3 principaux types de recettes

### Les impôts locaux

en 2018 : 82 771 €  
 prévisions 2019 : 82 771 €

### Les dotations versées par l'État

### Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Les salaires représentent 25,68 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 631 628,17 euros.

Les dépenses de personnel :

- 5 agents titulaires : 1 agent au service technique (35 h), 2 agents au service administratif de la mairie (21 h et 17 h), un agent administratif pour l'agence postale (14 h 50) et un agent pour l'école (32 h).

2 agents non titulaires : 1 agent pour la cantine (20 h) et 1 agent saisonnier pour la piscine (35 h) pour une durée de 2 mois.

Les dépenses financières : principalement les intérêts d'emprunt pour 2019.

L'excédent reporté correspond à celui de 2018.

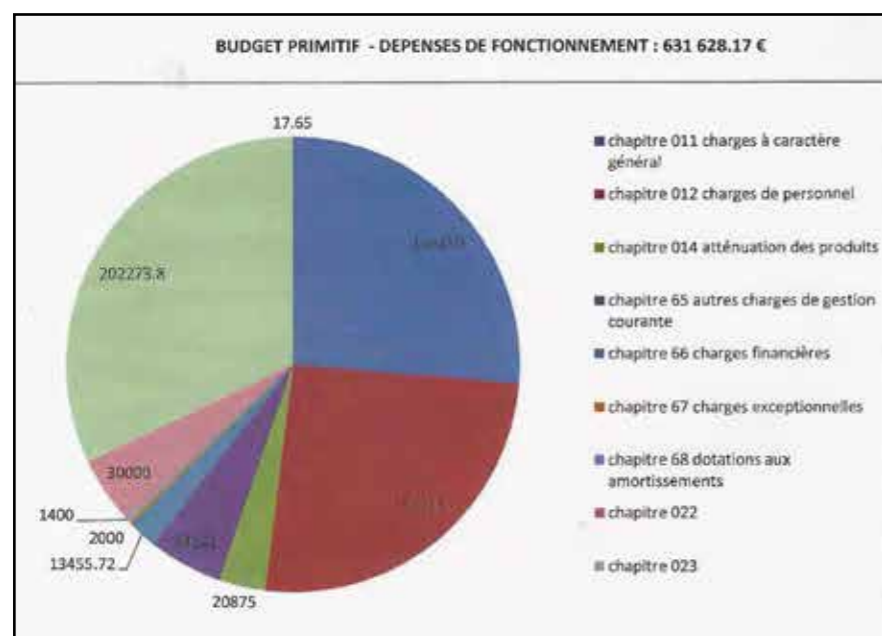
## SOMMAIRE

- 2 - Édito
- 3 - Au conseil municipal Budget 2019
- 6 - Travaux, entretien et équipement
- 8 - Dossier camping
- 14 - Vie municipale
- 16 - Agenda

Mairie de Saint Michel de Chabrillanoux  
 Tél : 04 75 66 24 84  
 www.saint-michel-de-chabrillanoux.fr  
 Courriel : mairie-stmic-chab@orange.fr  
 Directeur de publication : Gilles Lèbre  
 Comité de rédaction :  
 municipalité de Saint Michel de Chabrillanoux  
 Crédits photos :  
 municipalité de Saint Michel de Chabrillanoux  
 Graphisme :  
 municipalité de Saint Michel de Chabrillanoux  
 Impression : Pixartprinting

# section de fonctionnement

BUDGET 2019 - SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à caractère général	166 150,00	Report excédent 2018	295 149,38
Charges de personnel	162 215,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00
Atténuation de produits	20 875,00	Produits et services	67 228,00
Dépenses imprévues	30 000,00	Impôts et taxes	142 889,19
Virement à la section investissement	202 273,80	Dotations, subventions, et participations	114 756,60
Charges de gestion courante	33 241,00	Autres produits de gestion courante	5 400,00
Charges financières	13 455,72	Produits financiers	5,00
Charges exceptionnelles	2 000,00	Produits exceptionnels	200,00
Dotations aux amortissements	1 400,00		
résultat du budget CCAS	17,65		
<b>total</b>	<b>631 628,17</b>	<b>total</b>	<b>631 628,17</b>



Les recettes de services sont principalement constituées par l'activité du camping (locations, emplacements), par la cantine, la garderie et une indemnité compensatrice pour l'agence postale. Autres recettes de gestion courante : location (appartement et salle des fêtes).

### Fiscalité

Les taux d'impôts locaux pour 2019 concernant les ménages

- taxe d'habitation : 7,92 %
- taxe foncière sur le bâti : 13,17 %
- taxe foncière sur le non bâti : 44,01 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 82 771 €.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 114 756,60 €, soit une baisse de 13 % par rapport à l'an passé.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux (soit des structures déjà existantes, soit des structures en cours de création).

# section d'investissement

BUDGET 2019 - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Report déficit 2018	83 294,41	Virement de la section de fonctionnement	202 273,80
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 400,00
Emprunts et dettes	27 588,97	Dotations, fonds divers et réserves	94 156,41
Immobilisations incorporelles	1 000,00	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Immobilisations corporelles	180 946,83		
<b>total</b>	<b>298 830,21</b>	<b>total</b>	<b>298 830,21</b>

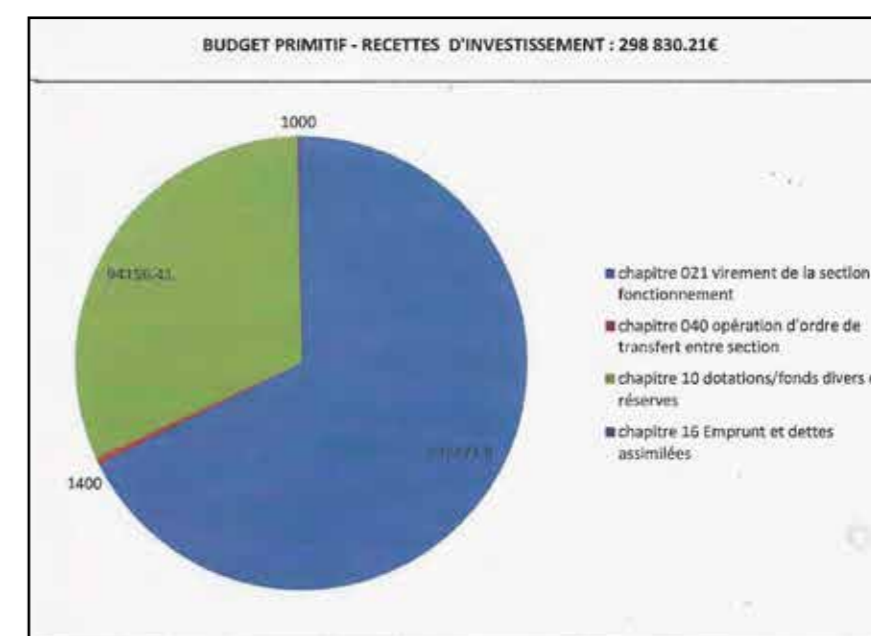
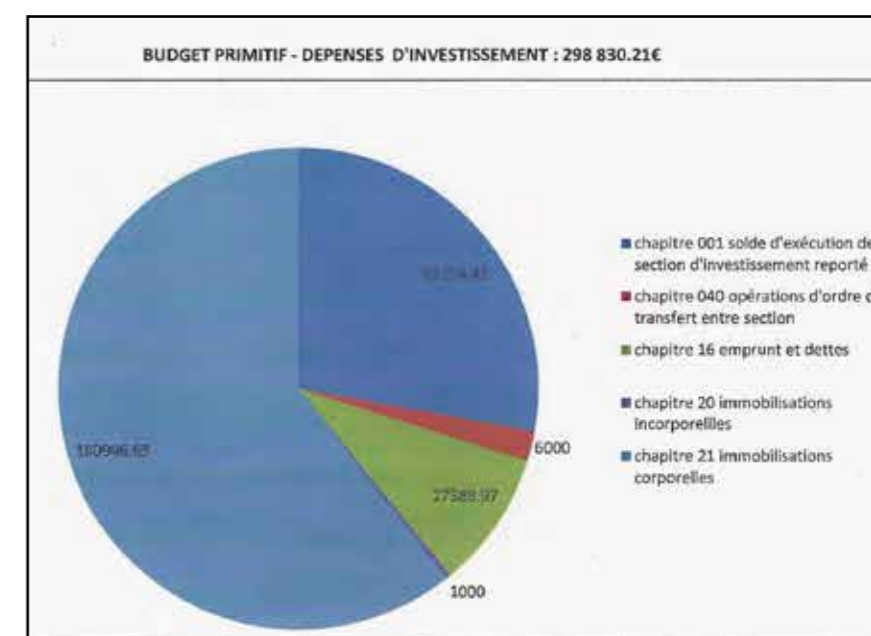
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- piscine : rénovation du liner et aménagement plage en bois
- signalétique du village
- clôture de l'école
- voie douce en partenariat avec la CAPCA
- mise aux normes de l'électricité du camping
- chambre froide du camping
- mise aux normes salle des fêtes : serrure et porte anti-panique

Les subventions d'investissement prévues :

- de l'État : en cours, dossier DETR pour trois projets : piscine, signalétique et clôture de l'école.



# Travaux, entretien et équipement



## PARKING ET ENTRÉE DU CIMETIÈRE

En ce qui concerne ce chantier, qui a suscité des interrogations, une étude sérieuse a été menée pour répondre à la problématique posée par les poids lourds qui utilisent cet espace comme aire de retournement. En effet, ces manœuvres provoquent des détériorations importantes du parking.

Après concertation avec le CAUE, la commission travaux a pris les décisions les plus adaptées aux contraintes spécifiques du lieu et de son utilisation.

Après la prise en compte des différents paramètres, un cahier des charges a été établi. Celui-ci nous a amenés à décaisser et remblayer avec des matériaux répondant aux normes. Une couche d'enrobé à chaud deux fois supérieure à la normale – pour résister à la contrainte du poids et du ripage des essieux – a été appliquée.

Compte tenu de leur coût, la pérennisation de ces travaux est une priorité.

Environ 120 à 150 tonnes de remblai ont été récupérées pour réaliser le terrassement et l'enrochement du camping ; ce réemploi a permis une économie non négligeable.

Ce chantier et l'action paysagère se termineront cette année avec l'implantation de divers végétaux et arbustes.

**Chiffre :**  
coût : 22 525 €



## ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

20 tonnes d'émulsion (goudron) ont été nécessaires pour l'entretien de nos routes. L'entreprise Les Goudronneurs Ardéchois a réalisé ces travaux. Nous poursuivrons cet effort d'investissement en 2019.

**Chiffre :**  
coût : 27 876 €

Le fauchage des bas-côtés et le déneigement sont réalisés par l'entreprise Apex Bois.

**Chiffre :**  
coût : 4 794 € (fauchage) et 300 € d'astreinte neige

## ÉQUIPEMENT

### ÉCOLE

L'école a été équipée d'un nouvel ordinateur et d'un vidéoprojecteur. Des volets roulants ont été mis en place pour le coin des tout-petits, des rideaux occultants posés dans l'ensemble des classes. Un jeu d'étagères a également été installé pour le rangement des chaussures. En ce qui concerne la sécurité, l'ensemble des blocs de secours autonomes et le bloc de commande

ont été changés, et l'alarme incendie réactivée.

### SALLE POLYVALENTE - CANTINE

Un nouveau lave-vaisselle et un placard réservé à la cantine scolaire ont été mis en place.

Un grand nettoyage a eu lieu au printemps au-dessus du bar, et la commune a fait l'acquisition de coffres destinés aux associations. Un défibrillateur (DEA) a été installé à la salle polyvalente ; il sera amené à être déplacé sur le site du camping en été.

Nous avons également procédé à une dératisation des lieux.

### BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque a été informatisée pour faciliter une meilleure gestion des flux sortants et entrants des ouvrages. Merci à Thomas Gruson pour la mise en place du logiciel et la formation auprès des bénévoles.

**Chiffre :** budget de 2 500 € en plus des fournitures administratives

### SERVICE TECHNIQUE

Le fonctionnement du service technique nécessite l'acquisition de matériel et des opérations de maintenance :

- Achat de matériel de maintenance des espaces verts : tronçonneuse, élagueuse, souffleur, taillehaie sur perche et scie radiale ;

- Achat de petit outillage pour la mise aux normes du tableau électrique, et d'un nettoyeur haute pression ;

- Changement de l'embrayage du camion par Michel Brun, notre technicien, et le maire Gilles Lèbre par souci d'économie.

## Et pour 2019

### PISCINE

Il est prévu le changement du revêtement de la piscine, pour un montant de 17 052 €

### SIGNALÉTIQUE

Nous finirons la signalétique commencée par l'ancien conseil, pour un montant de 11 667 €

### TRAVAUX ÉCOLE

Sont programmés la réfection totale de la clôture de la cour ainsi que la partie jeux et bac à sable, pour un montant de 4 554 €

### LOGEMENT COMMUNAL

La porte d'entrée sera changée, coût 1 740 €, et une VMC mise en place, 250 €

### SECRETARIAT

Le matériel informatique doit être renouvelé, coût 1 500 €

### SALLE POLYVALENTE

Les serrures et fermetures seront mises aux normes, 788 €

### TRAVAUX VOIRIE - VOIE DOUCE

(Les Sahlens - Gaperoux limite Saint-Sauveur)

Après plusieurs rencontres avec les services de la CAPCA, nous avons obtenu le financement de ce projet à concurrence de 50 %. La première étude de la CAPCA évaluait le montant des travaux à 130 000 € HT ; compte tenu de ce montant extrêmement élevé, nous avons repris la maîtrise d'ouvrage avec l'appui technique de la DDT. Ainsi, nous passerons nous-mêmes l'appel d'offres de marché public et effectuerons la demande de subvention auprès de la région.

### DÉTAIL DE L'OPÉRATION

Les travaux de réfection porteront sur les portions de voie suivantes :

- de la limite de St Sauveur au logement de M. Suchier : 840 mètres linéaires et 4 mètres en largeur en enrobé à chaud ;
- des logements de M. Suchier à Aquaroc : 800 mètres linéaires en bi-couche ;
- d'Aquaroc aux Sahlens : 200 mètres linéaires en construction de chaussée.

Le coût de la remise à niveau des tampons d'égout et bouches à clé sera pris en charge par la CAPCA par le biais de la compétence assainissement.

Ces travaux sont programmés pour septembre 2019.

# Camping : saison 2019

avec Raphaëlle et Florent



## PETIT HISTORIQUE

### Saison 2018

#### Quel mode de gestion ?

#### Quels investissements ?

Suite à des échanges avec l'association « Ça brille en nous », la régie directe a été retenue pour cette période. Une convention décrivant les engagements de chacune des parties a été signée ; les employés sont des agents communaux saisonniers (la durée des contrats étant définie par le conseil municipal), l'ensemble du fonctionnement du camping est géré par la municipalité, qui perçoit les recettes des hébergements et de la buvette, une subvention de 3000 € est allouée à l'association. Cette dernière, dans ce mode de gestion, est partenaire. Elle prend en charge le choix et l'organisation des animations programmées sur la saison et perçoit les recettes de trois de ces manifestations. Concernant les investissements, la municipalité a répondu de manière positive aux demandes de l'association (voir encadré). Il a été également déci-

dé de dissocier la piscine du camping, pour pouvoir accueillir des baigneurs non résidents de celui-ci tout en respectant la loi.

#### Saison 2018 :

#### investissements réalisés

Remplacement du cumulus électrique en fin de vie par une production d'eau chaude à gaz, et d'une cuve enterrée de 1500 litres – prix 15 253,35 €  
 Achat chauffe-eau, pose et entretien plomberie – 3 107,59 € (mobil-homes)  
 Achat de deux mobil-homes – 3 000 €  
 Achat d'une yourte – 2 000 €  
 Achat d'une tente – 842,16 €  
 Menuiserie – 632,50 €  
 Achat matelas, oreillers, kit de protection – 1493,28 €  
 Achat d'un frigo – 179,99 €  
**Consommables**  
 Relevé EDF d'août : 4258,34 €, gaz : 836,70 €, téléphone : 1210 €

### BILAN CAMPING/PISCINE SAISON 2018, AU 26-11-18

#### Camping :

Fonctionnement : dépenses : 76 689,76 €, recettes : 95 241,38 €, résultat : 18 671,31 €  
 Investissement : - 24 215,78 €

**Soit un résultat global de - 5 544,37 euros.**

#### Piscine :

Dépenses (produits d'entretien et salaires / charges maître-nageur) : 8 030,69 €  
 Recettes (entrée piscine) : 2 881 €

**Résultat : - 5 149,69 €**

compensés par le budget général de la commune pour ne pas peser sur le budget de fonctionnement du camping. *Étant donné le manque de recul concernant l'avenir du camping, la municipalité n'a pas souhaité amortir les 15 253,35 € de l'investissement de la chaudière gaz et de la cuve. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble du temps travaillé de tous les employés municipaux.*

### Pourquoi un maître-nageur ?

Il y avait deux possibilités : La première était de réserver l'accès de la piscine aux campeurs et aux locataires de mobil-homes et chalets. Dans ce contexte, la loi n'impose pas la présence d'un maître-nageur. La deuxième solution, celle retenue par le conseil municipal, est de donner accès à la piscine aux habitants de St Michel et à toute autre personne. Dans ce cas, il s'agit d'une piscine publique avec billetterie : la loi impose la présence d'un maître-nageur sauveteur.



Notons que les trois salariés du camping sur la saison 2018 étaient également membres de la collégiale de l'association « Ça brille en nous », situation ambivalente créant une limite poreuse entre l'ingénierie de management et le management direct.

restent à charge de la commune.

### Travaux et investissements réalisés pour cette saison

**Réalisation d'un enrochement** avec remblai rapporté (provenance entrée cimetière) pour deux aires d'emplacements tentes parfaitement planes, coût : 3852 €

**Mise en place d'un portail**, côté buvette afin de remiser le matériel pour l'hivernage, coût : 2940 €

**Mise aux normes électriques** boîtier campeur et installation : coût 2777,18 €

Achat d'une armoire frigorifique : coût 1300 €

**Plage bois piscine**, achat du bois 1500 €, réalisation par les bénévoles et l'équipe municipale.

**Achat d'un mobil-home** d'occasion : coût 1000 €

#### Assainissement

Réfection du champ d'épandage buvette et sanitaire du bas, par notre service technique

#### Espaces verts

L'ensemble des arbres et haies ont été taillés et les rémanents ont été broyés avec le matériel prêté par la CAPCA. L'implantation de haies au-dessus des enrochements et mur a été réalisée avec l'aide des bénévoles, grand merci à eux.

## Saison 2019

### Et ensuite ?

Après la saison 2018, alors que nous souhaitions opter pour une gérance en délégation de service public (DSP) qui était inscrite dans notre profession de foi, nous avons proposé également à l'association, par souci d'ouverture et de partenariat, la régie directe.

L'association a choisi la régie directe telle que décrite plus haut. La DSP est un mode de gestion différent : la commune perçoit des loyers et n'intervient aucunement dans la gestion propre du camping. Au mois de février, nous étions en désaccord sur la durée d'ouverture du camping et, de fait, sur la durée des contrats saisonniers des employés communaux. Ceci a constitué un point de rupture avec l'association, qui demandait 1 contrat de 7 mois du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre, 1 contrat de 4 mois et 1 contrat de 3 mois. Le conseil municipal a décliné cette proposition, souhaitant rester sur la période d'ouverture de la saison 2018 (proposition de la commune : 1 contrat de 5 mois et demi, 2 contrats de 3 mois). L'association n'a pas souhaité poursuivre son activité au sein du camping.

### Quelle solution pour la saison 2019

Pour rappel, c'est en février que la commune a dû trouver le mode de gestion le plus approprié, un délai très court puisque l'ouverture du camping était prévue fin avril. La formule de gestion saisonnière a été retenue par le conseil municipal et un appel d'offres a été publié. Une vingtaine de candidatures ont été reçues. Après délibération, madame Raphaëlle Yanez et monsieur Florent Clère-Sperri ont été retenus ; nous leur souhaitons une excellente saison.

### Modalités de la gérance

Le gérant perçoit une indemnité de 1500 € par mois pour l'entretien du camping et la gestion du parc locatif ; l'intégralité des recettes des loyers mobil-homes, chalets, et emplacements tentes est reversée à la commune. La municipalité, quant à elle, met à disposition gratuitement les locaux, buvette, snack et la licence ; l'exploitation de ce service revient intégralement au gérant. L'entretien de la piscine et le salaire du maître-nageur

# Raphaëlle et Florent : qui sont-ils ?



Les valeurs se transmettent, les passions se succèdent ; voilà donc pour cette saison 2019 l'arrivée de Raphaëlle Yanez et Florent Clère-Sperry à la gestion du camping de Saint Michel de Chabrilanoux. Une arrivée avec son style, ses couleurs, mais profondément attachée au respect des symboles premiers du camping, à savoir un lieu de rencontre, de partage, d'échange et de convivialité. Le snack est ouvert du lundi au dimanche de 9 h à 0 h 00 pour une petite restauration, glaces, boissons. À cela s'ajoute cette année une table d'hôtes à 16 € du mercredi au samedi soir. Une cuisine simple et chaleureuse mijotée par Jérémy Bleich-Révita sur le fourneau à bois de sa grand-mère, pour le confort des campeurs et des villageois alentour. Des animations et concerts live les fins de semaine...

**Pour toute information :**  
0638891013  
et facebook « Le Chabrioux »

## 3 questions à Raphaëlle et Florent

**C'est un camping atypique, un lieu de rencontre et de vie, comment le percevez-vous ?**

Nous le percevons exactement comme ta question le suggère, car c'est bien la « nature atypique » du camping et du village même qui nous a menés jusqu'ici ! Comme nous sommes résidents de la vallée, c'est tout un symbole historique de vie, de rencontre, de liberté, d'échange et d'audace que nous sommes venus agrémenter de notre modeste bagage. L'enjeu est important, car un lieu de vie et de rencontre est avant tout le respect des différences et la capacité à les faire cohabiter. C'est bien l'idée que nous nous fai-

sons de ce projet, et toute sa réussite dépend de cette capacité à tous vivre ensemble dans un espace privilégié !

**Quelles animations et activités comptez-vous développer sur ce site ?**

En arrivant comme cela au 15 avril et avec les défis humains qui se sont greffés au purement matériel qu'est la gestion du camping, nous avons décidé de privilégier la qualité à la quantité.

À savoir un service de qualité, un lieu de vie chaleureux, une disponibilité humaine conséquente, ce qui a un prix...

Les marches avec Jean-Claude Pizette seront un « pèlerinage » à redécouvrir. L'offre de légumes et fruits du village est une richesse qui sera offerte.

Nous avons décidé de rester modestes quant au côté animation, et de poursuivre ce qui fonctionnait déjà, à savoir les concerts et animations musicales une fois par semaine

Toutes idées ou propositions constructives allant dans le sens de l'esprit fraternel incarné par le camping seront les bienvenues.

**Comment voyez-vous l'avenir de ce camping ?**

Dans les circonstances actuelles, il serait extrêmement délicat de présenter une feuille de route à long terme. Des idées, nous en avons, une vision également, mais il nous revient déjà de bien vivre en ces murs et avec ces gens, et de voir ce que nous aurons créé de richesse tous ensemble à la fin de cette saison 2019.



**Le pays d'où je viens**

Là d'où je viens, l'hiver sent bon le bois qui crépite, il sent bon la mandarine et la bougie ;  
L'Hiver est chaud de lumière, de friandises, de jeux dans la neige, de soirées à la veillée ;  
L'Hiver est chaud de tous ces bonheurs.

Là d'où je viens, on regarde tomber la neige, espérant qu'il y en ait suffisamment pour bloquer les routes, afin de continuer à la regarder tomber ;  
On donne son temps au voisin qui vient chaque jour passer le sien ;  
On se tient au chaud dans l'atelier de mon grand-père, il fabrique des portes, des fenêtres, il assemble le bois, fait tourner la dégauchisseuse, la raboteuse, scie à ruban, circulaire et parfois la petite forge.  
L'arrière-grand-père se chauffe près du fourneau en fumant sa pipe ;  
La neige peut tomber, on est si bien dans l'atelier de mon grand-père.

Là d'où je viens, le soleil de l'été pique et annonce l'orage.  
Quand la grand-mère a peur elle prépare les bougies, les papiers, les lamentations, il faut ramasser le foin qui pique les jambes, chasser les taons qui piquent la peau et les mouches qui piquent et repiquent.

Là d'où je viens, l'automne a le goût du chocolat que me donne ma grand-mère pour m'encourager à garder les vaches.  
À l'automne dans les champs plus de clôtures, des journées à garder les vaches et à lire, lire et manger des casse-croûte qui valent tous les restaurants du monde.  
L'automne c'est aussi l'odeur de la pluie sur l'herbe, sur la terre, l'odeur des pommes de terre cuites dans les feux que l'on allume en cachette.  
L'automne c'est l'odeur des fournaiches dans les champs ;  
Ce sont les hirondelles alignées sur les fils comme des soldats, le soleil doux qui caresse la peau, le vol des étourneaux qui, en escadrilles, dessinent des arabesques dans l'immensité du ciel.

Là d'où je viens, on vit avec la terre, la pluie, le soleil.  
On écoute le vent dans les branches, dans la cheminée, sous la porte mal jointe.  
On regarde les hirondelles voler bas – « il va pleuvoir » –, on plante les carottes à la St Médard, les arbres à la Ste Catherine et les haricots doivent entendre sonner l'Angélus.

Là d'où je viens, c'est la terre et les saisons...

**Florent**



Voilà d'où je viens, voilà pourquoi St Michel,  
Voilà pourquoi il faut savoir nous accueillir et nous offrir, pour faire que nos Histoires nous lient et nous renforcent dans nos choix de demain !  
Empreint de Valeurs nobles, de Partage, d'ouverture à la différence autant qu'au respect de nos traditions et de nos valeurs fondamentales !  
Savoir d'où l'on vient, c'est pouvoir s'offrir d'aller où l'on veut !  
Merci à Saint Michel et bonne Saison 2019

## BILAN DE LA COMMISSION MUNICIPALE CAMPING LORS DU MANDAT D'ESTELLE ALONZO

(Mars 2014 – novembre 2017)

*Je profite de la parution de la Lettre Municipale pour m'exprimer sur un sujet communal, avec l'aimable autorisation de M. le Maire. Ce courrier reste sans parti pris mais vise à rétablir certaines vérités.*

Le camping municipal fait depuis quelques années couler beaucoup d'encre et de salive... Éloignée désormais de la vie municipale, je ne pensais pas devoir à nouveau m'exprimer à ce sujet. Mais après avoir lu ou entendu certains médias l'été dernier, après que des échos de la rumeur publique soient arrivés à mes oreilles et enfin, après avoir reçu une lettre d'information de l'association « Ça brille en nous », je me dois de faire quelques rappels et de rétablir certaines vérités. Il semble en effet que la mémoire de certains soit parfois défaillante et qu'à l'instar de quelques dictateurs, il soit plus confortable de réécrire l'histoire pour se donner raison.

Rassurez-vous, je ne vais pas refaire tout l'historique du camping municipal, d'autres personnes plus compétentes l'ont déjà fait à maintes reprises. Je souhaite cependant faire certains rappels concernant mes presque quatre années de mandat.

1 – Lorsque j'ai été élue en 2014, il n'existait aucun bilan moral ou financier précis concernant le camping. Nous n'avions donc aucun chiffre sur lequel nous appuyer. La dynamique saisonnière était là, sans aucun doute, mais dans un établissement aux infrastructures vétustes et non conformes aux normes d'hygiène et de sécurité. Dès la première saison, nous avons fait un bilan écrit présenté en conseil municipal. Il est dommage que dans la lettre d'information il n'est fait mention que de la dernière saison qui s'est révélée la moins rentable.

2 – De mars 2014 à septembre 2016, c'est Anne-Laurence MOINS, la deuxième adjointe, qui est référente camping, et non pas Alain LIGER. Elle s'est chargée du dossier avec dynamisme, compétence et motivation, malgré certains élus qui souhaitaient immédiatement privatiser le camping.

Nous voulions avoir un certain recul, notamment en s'appuyant sur des bilans, afin de prendre une décision appropriée. Pendant 3 saisons, les élus qui se sont investis dans le camping étaient peu nombreux, certains même totalement absents. D'ailleurs, ce n'était pas forcément ceux qui quelques années plus tard ont souhaité conserver une gestion municipale qui se sont montrés les plus concernés... Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie, au détriment même de nos familles et de nos propres vacances.

Après deux saisons de fonctionnement, nous avons pu prendre conscience des réelles difficultés qu'engendrait la gestion municipale du camping : un investissement financier nécessaire très important, des infrastructures qui n'étaient pas aux normes, des responsabilités lourdes pour le Maire et un épuisement des élus engagés qui s'impliquaient sans contrepartie ni soutien, parfois même au sein de l'équipe municipale. Ces difficultés ont été portées au conseil de nombreuses fois et il nous a semblé juste d'en informer la population. C'est pourquoi, accompagnée d'Anne-Laurence, j'ai proposé une réunion publique en juin 2016. Lors de cette réunion, où environ 35 personnes étaient présentes, divers avis ont émergé, certains souhaitant conserver une gestion municipale, d'autres étant favorables à un autre mode de gestion ou n'ayant pas d'avis particulier.

Lors de l'été 2016, nous avons assuré une nouvelle saison avec les mêmes élus impliqués, accompagnés certains jours de bénévoles pour aider au ménage ou à la buvette lors des soirées. Nous avons mis en place des activités (yoga, randonnées) et financé une intervenante professionnelle qui animait deux fois par semaine des séances sportives et d'aquagym, le tout proposé gratuitement aux campeurs et aux habitants de la commune. Nous avons organisé des soirées et repas en partenariat avec l'Arcade, commerce du village. Mais curieusement, cette année-là, les habitants de la commune n'ont pas semblé très concernés par le camping municipal et peu de participants se sont manifestés lors de ces animations ou soirées...

Face à cette situation et ce sentiment de désengagement, Anne-Laurence a préféré renoncer à sa délégation et se retirer de la gestion du camping. C'est alors qu'Alain LIGER a proposé une formule de « camping associatif » sur laquelle il a souhaité travailler.

Bien que pas totalement convaincue, j'ai avancé avec Alain sur ce projet pendant plus d'un an, en partenariat avec l'association « Ça brille en nous » qui s'est créée début 2017. Nous avons consulté des juristes, avocats, responsables de structures institutionnelles dédiées au tourisme afin de trouver une solution pour permettre à l'association de prendre le camping en gestion. Ce sujet était porté à l'ordre du jour de quasiment tous les conseils municipaux.

3 – J'ai démissionné en novembre 2017 non pas à la suite d'une simple « crise municipale » mais en raison d'un désaccord profond avec une partie de mon équipe sur la gestion du camping. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons travaillé dans l'objectif de transférer sa gestion à l'association. Lors du conseil municipal de novembre, j'ai proposé à l'association un bail emphytéotique qui permettait ce transfert, sur les conseils du Directeur du SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement) de l'Ardèche. Le président de l'association a refusé car il ne souhaitait pas porter les responsabilités pénales, juridiques et financières du camping, préférant les laisser au Maire et allant jusqu'à me menacer verbalement publiquement. À la faible majorité (2 absents ce jour-là), le conseil a voté le maintien d'une gestion communale. Ne souhaitant pas continuer dans ce sens, j'ai fait le choix de démissionner.

4 – Les chantiers de bénévolat n'ont pas vu le jour grâce à l'association. Ils étaient déjà existants au cours de mon mandat, mais aussi bien avant, notamment au cours de ceux de Jean-Louis VIDIL, lors de la mise en route du camping ou de travaux à effectuer. Il n'est pas très juste d'oublier ces bénévoles qui se sont investis durant des années pour faire du camping un lieu attractif, et dont la valeur financière n'a jamais été estimée (je ne savais d'ailleurs pas que le bénévolat se chiffrait...). Des animations, soirées et concerts étaient également déjà existants au cours de ces mêmes périodes.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que les salariés successifs se sont quasiment toujours montrés motivés, compétents et investis, prêts à donner de leur temps et de leur bonne humeur. Les retours de la part des campeurs étaient très positifs et nombre d'entre eux revenaient pour les retrouver et pour l'ambiance et la convivialité qu'ils savaient mettre en place.

5 – Plusieurs investissements importants financés par la municipalité ont été faits au cours de mon mandat : mise en conformité du traitement de l'eau de la piscine, modernisation et automatisation du système, terrain multisports, achat de mobil-homes, bardage et peinture de mobil-homes, financement du site internet...

Par ailleurs, nos bilans financiers tenaient compte, contrairement à celui présenté par l'association « Ça brille en nous », de toutes les dépenses concernant la piscine (investissements et fonctionnement), de tous les investissements effectués au camping sur l'année (et non pas répartis sur 10 ans), ainsi que des nombreuses heures de travail fournies par les agents communaux Michel BRUN et Monique PIZETTE qui étaient dédiées au camping. Pour que les bilans de ces dernières années soient comparables, il serait juste de partir sur les mêmes bases de calcul. Je tiens à préciser également que de nombreux achats ont été effectués grâce aux indemnités d'élus de mon adjointe Anne-Laurence MOINS et de moi-même : tables, terrasses de mobil-homes, ordinateur portable, petit matériel, denrées alimentaires... Ces investissements personnels ont bien évidemment été laissés à disposition du camping.

6 – Enfin, contrairement à certains témoignages que j'ai pu entendre par l'intermédiaire des médias (radio, reportage télévisé), la municipalité n'a en aucun cas envisagé l'idée de transformer le camping en lotissement. Cette idée avait simplement été mentionnée en réunion publique pour montrer toutes les options possibles de l'évolution du camping. C'était plutôt un trait d'humour que certains, semble-t-il, se font grand plaisir d'avancer désormais comme réalité. Ah, quand on aime à réécrire l'histoire pour se donner raison...

Estelle ALONZO, maire de mars 2014 à décembre 2017

Anne-Laurence MOINS, adjointe au tourisme et référente camping de mars 2014 à septembre 2016

# Vie municipale : retour en images



## Carnaval

Le vendredi 12 avril, un carnaval a été organisé par l'amicale laïque de St Michel.

Dans une ambiance joyeuse, les nombreux parents et tous les participants ont pu déguster les délicieux gâteaux confectionnés par les enfants à l'école. Tous ont beaucoup apprécié les maquillages, les déguisements et le défilé qui a eu lieu ensuite en musique dans le village. Pour clore la fête, des petits mots d'hiver ont été brûlés.

## ENSEMBLE ET SOLIDAIRE UNRPA St Michel/St Maurice

Un club dynamique, ouvert à tous.  
Retrouvez-les tous les mercredis à 14h00, salle de St Maurice.

## Examen permis piéton

Sous la houlette de l'adjudant Christophe Ostyn, Commandant de brigade territoriale de contact de St Pierreville, nos cinq candidats Auxane Coulet Ambrus, Mathurin Palot, Odon Joye, Elmo Beker Ribeiro et Andréas Moins ont passé avec brio leur permis piéton.



## L'Arcade, Bistrot de Pays

Nous tenions dans ce bulletin mettre à l'honneur Gérard Viau, ténancier de notre Bistrot de Pays, et Barbara, sa collaboratrice, pour leur très belle prestation au Rabelais du saucisson (concours du meilleur saucisson mondial). Mettant une fois de plus notre commune sous les projecteurs, Gérard a été couronné de la médaille d'or et titré champion du monde.



Nous adressons un grand merci à Yvette Nodon pour l'entretien et l'arrosage des fleurs ainsi que le nettoyage des WC publics ; un beau geste citoyen.  
Merci également à Pierre Barascu pour la remise en état du banc de la place du village.



## Inauguration Site de Vaneilles

Le 4 mai, le maire, Gilles Lèbre, a inauguré le site rénové de Vaneilles en présence d'Hervé Saulignac, député de l'Ardèche, Laëtitia Serre, présidente de la CAPCA, Lorraine Chenot, présidente du parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Les discours ont été suivis d'un apéritif et d'un pique-nique accompagnés de musique dans ce bel endroit situé à deux pas du village. Cette fête champêtre a clôturé un chantier commencé en 2016 sous la supervision de Jean-Daniel Balayn, alors 1<sup>er</sup> adjoint. Il s'agissait d'abord de restaurer le pont de Vaneilles et la mairie avait alors délégué la maîtrise d'ouvrage au Foyer des jeunes.

Sous l'impulsion de Jean-Claude Pizette, le FJEP a conduit les opérations de réhabilitation grâce à une souscription ouverte avec la Fondation du patrimoine et surtout grâce à un chantier participatif ; le pont a pu être réparé et inauguré en avril 2017.

Dans un deuxième temps, la mairie a signé, pour un euro symbolique, avec Mme et M. Boucher un bail permettant d'intervenir sur l'ensemble du site. Une deuxième souscription et l'aide financière apportée par le PNR et le département ont permis la remise en état de la cabane (ou chabotte), la restauration des murets en pierre sèche et le nettoyage de la béalière.

La participation de bénévoles à tous ces travaux a été précieuse. Le site ainsi réhabilité devient un espace public ; lieu de halte pour les randonneurs, il peut aussi être, à vingt minutes de marche du village, un lieu de pique-nique, de fête et de découverte pour les habitants de St Michel, les enfants de l'école, les campeurs du Chabrioux... À charge pour ses utilisateurs de le garder en bon état.

Nos remerciements vont à tous ceux qui ont pris part à cette opération.



# Infos

## SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Nouveaux horaires d'ouverture au public :

**Lundi après-midi**  
de 14 h 00 à 17 h 00

**Mardi matin**  
de 9 h 00 à 12 h 30

**Mercredi matin**  
de 9 h 00 à 12 h 00

**Jeudi matin**  
de 9 h 00 à 12 h 30

**Samedi matin** sur rendez-vous avec monsieur le Maire ou les Adjointes

## AGENCE POSTALE

**Lundi**  
de 9 h 30 à 11 h 30

**Du mardi au vendredi**  
de 9 h 00 à 11 h 30

## BIBLIOTHÈQUE

**Période scolaire :**  
**Jeudi**  
de 16 h 30 à 18 h 30

**Samedi**  
de 10 h 00 à 12 h 00

**Vacances scolaires :**  
**Samedi**  
de 10 h 00 à 12 h 00

## TÉLÉPHONIE et INTERNET

Si vous rencontrez des difficultés de réparation auprès de l'opérateur Orange (internet et/ou téléphone), merci de faire remonter en mairie le délai d'intervention en nous indiquant :

- **la date** de prise en compte de la demande de dépannage ;
- **la date** de fin de l'intervention.

Ainsi, la commune pourra faire pression sur l'opérateur, qui a obligation de réparation.

# Agenda

## 25 mai

Festival de la Cabriole organisé par l'association «Passe Muraille»

## 26 mai

Élections Européennes de 8h00 à 18h00 à l'école

## 9 juin

Randonnée organisée par FJEP St Maurice/St Michel

## 21 juin

Fête de la musique organisée par l'association «ça brille en nous»

## 30 juin

Brocante organisée par l'Amicale Laique

## 20 - 21 juillet

Festival de la Chabriole organisé par FJEP St Maurice/St Michel

## 3 août

Concert « M Ferdinand» organisé par l'association «ça brille en nous»

## 17 - 18 août

Les retrouvailles organisée par l'association «Les retrouvailles»

## 28 septembre

Festival des jeux organisé par l'Amicale Laique

## INCIVILITÉS

Régulièrement, les membres de l'équipe municipale sont interpellés au sujet de la divagation de chiens, en particulier dans le village. Ces animaux en liberté sont susceptibles de causer de multiples nuisances, notamment par leurs déjections et aboiements incontrôlés. Un arrêté municipal portant sur ces divagations a été affiché, sans que les habitants n'aient semble-t-il noté d'amélioration de la situation. Nous rappelons que les animaux doivent rester sous la responsabilité de leurs propriétaires et que leur errance est prohibée dans l'espace public ; nous serions au regret de devoir verbaliser les contrevenants si la situation devait perdurer.

## ACTES DE MALVEILLANCE

### CAMPING MUNICIPAL

Mercredi 4 avril, sous une pluie battante, un ou des individus ont arraché l'intégralité des attaches des tentes, lesquelles se sont retrouvées à terre. La veille, nous avons installé dans ces habitats le mobilier, les sommiers et les matelas ; aussi les dégâts sont-ils importants. Derrière la buvette, de nombreuses bouteilles ont été cassées et les attaches de la yourte démontées. Une plainte a été déposée à la gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux.

### SALLE POLYVALENTE

Au printemps dernier, le défibrillateur cardiaque a été volé. Nous déplorons cet acte irréfléchi sur un matériel destiné à sauver des vies. Le coût pour la commune s'est élevé 1 200 €.